

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de Mascara
Direction de l'Hydraulique

MISE EN DEMEURE N°02

L'entreprise de Terrassement et Travaux Ruraux (E.T.T.R) **Cherif El Habib** demeurant à PB 298 Boukadir Wilaya de Chlef titulaire du marché n°215/2024 approuvé le 01.10.2024, relatif au projet : **Lot n°04**: Réalisation, équipement et raccordement de quatre (04) forages:

- Forage SD10 Mamounia (Prof: 150 ml).
- Forage SE01 Sedjerara (Prof: 120 ml).
- Forage OT14 Oued Taria (Prof: 320 ml).
- Forage OT15 Oued Taria (Prof: 330 ml).

- Vu l'ODS de commencement de travaux en date du 30 Octobre 2024 ;
- Vu la première mise en demeure dans les quotidiens en date du 25.02.2025 en langue arabe «الديوان» et en langue française « El Clàsico »;
- Vu l'arrêt des forages SD10 Mamounia et OT14 Oued Taria;
- Vu la diminution du débit du forage OT15 Oued Taria ;
- Vu la perturbation de la situation d'AEP de la commune d'Oued Taria ;
- Vu nos envois n°3064, 3082, 3093, 3163, 3208, 3262, 3332 et 8536/ SMRE/DHW.Masc/2025 respectivement en dates : 18.11.2025, 20.11.2025, 20.11.2025, 26.11.2025, 27.11.2025, 30.11.2025, 04.12.2025, 10.12.2025 et 30.12.2025 et n°169 et 493/SMRE/DHW.Mas/2026 respectivement en dates : 19.01.2026 et 15.02.2026;
- Vu le non-respect du planning d'exécution ;

L'entreprise est mise en demeure pour la deuxième fois pour intervenir au niveau des trois forages SD10 Mamounia, OT14 et OT15 Oued Taria et remettre les forages en exploitation pour remédier la situation d'AEP des populations, et ce dans un délai de quarante-huit (48) heures qui prends effet à compter de la première publication du présent avis dans les quotidiens nationaux et BOMOP.

Passé ce délai, le maitre de l'ouvrage se verra dans l'obligation d'appliquer les mesures correctives prévue par la réglementation des marchés publics et notamment la résiliation aux tors exclusives de l'entreprise.

LE DIRECTEUR